

COALITION CONGOLAISE "PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ"

N/réf. : 21/04/CCPCQVP/B

Communiqué de Presse

La **Coalition Congolaise « Publiez Ce Que Vous Payez »** salue l'organisation des **Journées Portes ouvertes sur la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)** à Pointe-Noire, du 19 au 22 mai 2004 sur le thème « **Réconcilier les congolais avec leur pétrole** ». Elle félicite la SNPC pour l'invitation faite à la société civile de participer au débat ; cette initiative est une grande première dans le pays.

La Coalition regrette d'une part que ces journées portes ouvertes n'aient pas donné dans leur organisation, l'opportunité d'approfondissements des débats et d'adoption de résolutions à l'endroit de la SNPC et du Gouvernement dans une perspective d'amélioration de la gestion de la rente pétrolière au Congo-Brazzaville. D'autre part, elle estime que la SNPC n'a pas le mandat politique de réconcilier les congolais avec leur pétrole, ses dirigeants n'étant pas élus du peuple, mais des commis de l'état. Par ailleurs, ces journées n'ont été en pratique qu'une grande opération de relations publiques et de marketing politique en vue de soigner l'image de marque de la fameuse société nationale des pétroles du Congo, image profondément entamée au sein de l'opinion publique, suite aux différentes révélations sur sa mauvaise gestion faites par le Fonds Monétaire International, Global Witness, et le récent rapport de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

« Publiez Ce Que Vous Payez » estime que pour « **réconcilier les congolais avec leur pétrole** », et leur permettre de s'en réapproprier, le gouvernement devrait prendre en compte leurs propositions pour une exploitation pétrolière au service de la justice sociale et de la paix.

Aussi, la coalition suggère au gouvernement de travailler en faveur de la mise en place d'un cadre législatif de gestion transparente des revenus pétroliers, qui en garantirait un contrôle efficace par le parlement et la société civile, avec des clés de répartitions pour les départements décentralisés ; et un accès facile à l'information relative à l'activité pétrolière par les populations, l'arrêt définitif du système des préfinancements pétroliers et la levée des clauses de confidentialité dans les contrats.

En plus, la Coalition suggère que les recommandations du FMI sur la gestion de la SNPC soient totalement respectées, afin de permettre au pays de conclure un accord avec les Institutions financières internationales. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre effective de la convention d'établissement entre le gouvernement et la SNPC. Cette dernière devrait systématiquement respecter les versements auprès du trésor public des recettes et bénéfices, la clôture dans les délais des bilans financiers, la publication des comptes, budgets annuels de l'entreprise, etc....
 - La publication complète de l'audit de la SNPC
 - La réalisation et la publication régulière des audits de la compagnie et des filiales telles la Coraf...
 - La publication de la dette gagée, notamment des sommes objet de la dette sur les préfinancements pétroliers
 - La certification des prix du brut
 - La revalorisation des contrats pétroliers et un audit sur les coûts d'exploration de toutes les compagnies pétrolières
 - La publication des termes du contrat de la société Likouala S.A
- De cette manière, le Congo gagnera l'objectif de la transparence et de son développement.

Fait à Pointe-Noire le 22 mai 2004

Coalition Congolaise « Publiez Ce Que Vous Payez »
Secrétariat : BP 939 Pointe-Noire
Tél : (242) 557 78 45, (242) 557 90 81
E-mail : cmounzeo@yahoo.fr et bricemackosso@yahoo.fr

Notes de la Rédaction :

(1) La « Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez » a été formellement mise en place le 5 septembre 2003 à Pointe-Noire. Elle est constituée de : la Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme(RPDH), l'Action Evangélique pour la Paix (AEP), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH), Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture(ACAT), l'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral(ADHUC), la Fondation NIOSI...

(2)

La coalition poursuit au plan national la campagne « Publish What You Pay » lancée depuis la Grande Bretagne en juin 2002 et relayée depuis en Europe et à travers le monde par près de 210 ongs membres (voir www.publishwhatyoupay.org). La coalition demande que la réglementation boursière ainsi que les normes comptables internationales exigent des sociétés d'exploitation pétrolière, gazière et minière qu'elles publient par pays leurs versements nets aux gouvernements pour l'accès aux ressources. La coalition pense que la transparence des revenus est une condition essentielle pour atténuer la pauvreté, promouvoir un développement juste et équitable, améliorer la responsabilité sociale des entreprises et réduire la corruption dans beaucoup de pays en développement riches en ressources.

(3) Elle milite pour réduire le fossé entre la pauvreté qui se développe chaque jour au Congo et la production pétrolière qui n'a servi à ce jour qu'à enrichir les élites politiques nationales et les groupes qui se sont succédés au pouvoir, et alimenter les guerres.

(4) La coalition œuvre en faveur de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers au service de la justice sociale et de la paix, à travers la publication par les compagnies des sommes qu'elles payent au gouvernement, la publication par le gouvernement des tous les revenus générés par l'exploitation pétrolière, les modalités de gestion de ces revenus.

(5) La Coalition demande au gouvernement et aux compagnies pétrolières : le vote d'une loi sur la gestion de la rente pétrolière, le renforcement de la participation de la société civile dans la prise des décisions économiques, l'adhésion à l'initiative britannique de transparence des industries extractives, la lutte contre la corruption, l'arrêt des préfinancements pétroliers, l'abolition de la clause de confidentialité dans les contrats pétroliers, la prise en compte de l'éthique dans les actions des entreprises et améliorer ainsi leur responsabilité sociale.

(6) Elle exige des institutions financières internationales et de la communauté internationale en général d'assujettir tout accord bilatéral ou multilatéral avec le Congo à la réalisation préalable de l'objectif de transparence.